

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

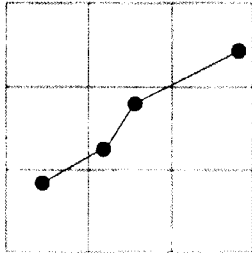
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00022

Numéro SIREN : 351 185 319

Nom ou dénomination : SANDY RLK

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 58988



Cogeral

8 Avenue des Minimes

94300 VINCENNES

 **Grant Thornton**
91 rue Nationale
59000 LILLE

SANDY RLK

Société par actions simplifiée au capital de 45 735 €

10-16 Avenue de l'Europe 92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2022

SANDY RLK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/03/2022

Aux associés de la société SANDY RLK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/09/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SANDY RLK relatifs à l'exercice clos le 31/03/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Lille, le 22 septembre 2022



COGERAL
Yves PASCAULT
Commissaire aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



Grant Thornton
Didier HAZEBROUCK - Associé
Commissaire aux Comptes
Membre Français de Grant
Thornton International

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 609	5 609		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	500 151		500 151	500 151
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	100 484	87 433	13 051	21 501
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10 979 335		10 979 335	10 981 322
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 590 578	93 042	11 497 537	11 507 974
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 657		4 657	3 672
Autres créances	110 138	110 138		13 786
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 258 239		9 258 239	13 996 071
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 373 034	110 138	9 262 896	14 013 529
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	20 963 612	203 179	20 760 433	25 521 503

Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 098	6 098
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	78 313	78 313
Autres réserves		
Report à nouveau	16 486 961	20 390 826
Résultat de l'exercice	348 678	383 135
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 965 785	20 904 107
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	116 209	116 209
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	116 209	116 209
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 678 547	2 424 617
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 678 547	2 424 617
Emprunts et dettes financières diverses	758 151	758 151
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 202	2 202
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 012	20 300
<i>Personnel</i>	43 009	43 278
<i>Organismes sociaux</i>	55 240	51 570
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	68 076	145 699
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	25 000	25 000
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	10 390	13 559
Dettes fiscales et sociales	201 715	279 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 016 813	1 016 813
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 678 440	4 501 188
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	20 760 433	25 521 503

Compte de résultat

	du 01/04/21 au 31/03/22 12 mois	%	du 01/04/20 au 31/03/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 500 000	100,00	1 500 000	100,00		
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	12 205	0,81	9 219	0,61	2 986	32,38
Total	1 512 205	100,81	1 509 219	100,61	2 986	0,20
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	181 145	12,08	162 503	10,83	18 642	11,47
Total	181 145	12,08	162 503	10,83	18 642	11,47
MARGE SUR M/SES & MAT	1 331 060	88,74	1 346 717	89,78	-15 657	-1,16
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	12 491	0,83	12 210	0,81	282	2,31
Salaires et Traitements	577 456	38,50	555 624	37,04	21 832	3,93
Charges sociales	235 733	15,72	227 024	15,13	8 710	3,84
Amortissements et provisions	8 450	0,56	8 846	0,59	-396	-4,48
Autres charges	500	0,03	7		493	NS
Total	834 631	55,64	803 711	53,58	30 920	3,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	496 429	33,10	543 006	36,20	-46 577	-8,58
Produits financiers	36 613	2,44	35 256	2,35	1 357	3,85
Charges financières	38 760	2,58	50 022	3,33	-11 263	-22,52
Résultat financier	-2 147	-0,14	-14 766	-0,98	12 619	-85,46
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	494 282	32,95	528 240	35,22	-33 958	-6,43
Produits exceptionnels	153 000	10,20			153 000	
Charges exceptionnelles	113 585	7,57			113 585	
Résultat exceptionnel	39 415	2,63			39 415	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	185 019	12,33	145 105	9,67	39 914	27,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	348 678	23,25	383 135	25,54	-34 456	-8,99

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SANDY RLK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 20 760 433 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 348 678 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	505 760			505 760
Immobilisations incorporelles	505 760			505 760
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		113 585	113 585	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 484			100 484
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	100 484	113 585	113 585	100 484
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 981 322	772 022	774 009	10 979 335
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000			5 000
Immobilisations financières	10 986 322	772 022	774 009	10 984 335
ACTIF IMMOBILISE	11 592 566	885 607	887 594	11 590 578

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		113 585	772 022	885 607
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		113 585	772 022	885 607
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		113 585	774 009	887 594
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		113 585	774 009	887 594

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI IMMOBILIERE 26 EUROPE 92300 Levallois-Perret	10 000	-769 104	80,00	169 114
SAS JSR 92300 Levallois-Perret	6 186 425	18 486 267	55,62	9 970 814
SCI SAINT GILLES 92300 Levallois Perret	2 000	138 483	99,50	44 034
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GLOBAL ACADEMIE 75017 PARIS 17	10 000		20,00	
SCI SCI ORIM 92300 LEVALLOIS PERRET	1 000	1 000	50,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 528 447	7 528 447	2 687 404		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 500	2 500	761 984		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 609			5 609
Immobilisations incorporelles	5 609			5 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 983	8 450		87 433
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	78 983	8 450		87 433
ACTIF IMMOBILISE	84 592	8 450		93 042

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 568 183 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 448 388		3 448 388
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	114 795	114 795	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 568 183	114 795	3 453 388

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 735,00 EURO décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 60,98 EURO.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/09/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	20 390 826
Résultat de l'exercice précédent	383 135
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	20 773 961
Affectations aux réserves	
Distributions	4 287 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	16 486 961
Total des affectations	20 773 961

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2022
Capital	45 735				45 735
Réserve légale	6 098				6 098
Réserves réglementées	78 313				78 313
Report à Nouveau	20 390 826	16 486 961	16 486 961	20 390 826	16 486 961
Résultat de l'exercice	383 135	-383 135	348 678	383 135	348 678
<i>Dividendes</i>		4 287 000			
Total Capitaux Propres	20 904 107	20 390 826	16 835 639	20 773 961	16 965 785

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	116 209				116 209
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	116 209				116 209

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 678 440 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 678 547	1 678 547		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	758 151	758 151		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 012	21 012		
Dettes fiscales et sociales	201 715	201 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 019 015	2 203		1 016 812
Produits constatés d'avance				
Total	3 678 440	2 661 628		1 016 812

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 756 768

(**) Dont envers les associés 2 202

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 202 EURO.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	18 972
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	62 497
PROVISIONS CONGES PAYES	36 759
PROVISIONS SUR SALAIRES	6 250
CHARGES SOC./CONGES A PAY	16 174
TAXES FORM APPRENTIS	1 138
CFE A PAYER	229
CVAE A PAYER	2 168
Total	144 187

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/03/2022
Prestations de services		1 500 000
TOTAL		1 500 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 584 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Engagements réciproques:

Les associés de la société JSR ont convenu d'engagements réciproques qui ont été comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières dans les comptes de la société Sandy.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		3
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		3

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement de 750 actions JSR d'une valeur nominale de 265 euros</i>	4 500 000
<i>Garanties : nantissement de compte-titres</i>	1 750 000
<i>Garanties : nantissement de compte-titres</i>	500 000
Autres engagements donnés	6 750 000
Total	6 750 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en EURO
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Caution personnelle et solidaire de Monsieur Isaac Rhoum à hauteur de	487 500
Autres engagements reçus	487 500
Total	487 500

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				20 951	20 951
Exercice				12 571	12 571
Redevances payées				33 522	33 522
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				12 571	12 571

SANDY RLK
Société par actions simplifiée
au capital de 45.735 euros
10 à 16, Avenue de l'Europe
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 351 185 319

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Les associés de la société SANDY RLK, société par actions simplifiée au capital de 45.735 euros divisé en 750 actions de 60,98 euros chacune, dont le siège social est situé 10 à 16, Avenue de l'Europe à Levallois Perret (92300), ont tenu une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Isaac Jean-Claude RHOUM, président.

Monsieur Didier HAZEBROUK, représentant la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Yves PASCAULT, représentant la société COGERAL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,
La feuille de présence,
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le rapport de gestion du président,
Les rapports des commissaires aux comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Isaac Jean Claude RHOUM, en sa qualité de président de la société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés des sociétés du groupe SANDY RLK.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence, le rapport sur les comptes consolidés, et les rapports des commissaires aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion du président ainsi que des rapports des commissaire aux comptes. Divers propos sont échangés, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport des commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2022, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice de la société s'élevant à 348.678,24 euros au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe portant sur l'exercice clos le 31 mars 2022, approuve ledit rapport.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les associés présents ou représentés.

SANDY RLK
Société par actions simplifiée
au capital de 45.735 euros
10 à 16, Avenue de l'Europe
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 351 185 319

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2022
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE**

Cher associé,

Nous vous présentons, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2022 du groupe soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que le groupe SANDY RLK faisant l'objet de la consolidation est constitué des sociétés faisant l'objet d'une énumération dans les comptes qui vous sont communiqués.

Le périmètre de consolidation, dont la société SANDY RLK est tête de groupe, comprend la société JSR et ses filiales, les sociétés JSR ISRAEL et JSR LUXEMBOURG, ainsi que les sociétés SCI SAINT GILLES, IMMOBILIERE 26 EUROPE et ORIM.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société JSR est de 55,62%, celle-ci détenant elle-même 100% du capital des sociétés JSR ISRAEL et JSR LUXEMBOURG.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société SCI SAINT GILLES, est de 99,50%. Cette société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société IMMOBILIERE 26 EUROPE, est de 80%. Cette société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société ORIM, est de 50%. Cette société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Les filiales de la société SANDY RLK ont pour activité la vente de prêt-porter pour hommes au détail au sein de boutiques, succursales, ainsi qu'une activité immobilière, en ce qui concerne les sociétés SCI SAINT GILLES, IMMOBILIERE 26 EUROPE et ORIM.

Conformément à l'article D.248-14 du code de commerce et au Règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, le groupe décrit ci-dessus a dépassé deux des trois seuils au cours des deux exercices consécutifs clos au 31/03/2021 et 31/03/2022.

A la clôture de l'exercice clos au 31/03/2021 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 53.613.671 euros
- le total du bilan s'est élevé à 105.669.767 euros
- et l'effectif salarié moyen était de 341 personnes

A la clôture de l'exercice clos au 31/03/2022 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 80.399.036 euros
- le total du bilan s'est élevé à 112.221.577 euros
- et l'effectif salarié moyen était de 395 personnes

ACTIVITE

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe s'est élevé à 80.399.036 euros hors taxes contre 53.613.671 euros hors taxes pour l'exercice précédent, composé de ventes de marchandises.

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 77.542.907 euros hors taxes contre 59.220.494 euros hors taxes.

Le résultat d'exploitation permet de dégager un bénéfice de 11.720.412 euros contre une perte de 2.704.647 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice de l'ensemble consolidé est un bénéfice de 9.449.869 euros, soit 11,95% du chiffre d'affaires hors taxes, contre une perte de 2.687.752 euros pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, les capitaux propres sont passés de 23.382.136 euros au 31 mars 2021 à 24.558.161 euros au 31 mars 2022. Les capitaux propres du groupe SANDY RLK représentent 21,88% du total général du bilan qui s'élève à 112.221.577 euros.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 30.100.644 euros, tandis que les actifs circulants s'élèvent à 79.083.131 euros.

Le fonds de roulement est positif de 34.911.666 euros.

La trésorerie s'élève à 56.699.454 euros contre 48.918.989 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dettes auprès des établissements financiers s'élève à 40.454.149 euros contre 45.302.671 euros au 31 mars 2021.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice en cours la poursuite des activités des sociétés du groupe dans les mêmes charges et conditions, avec un niveau d'activité similaire, hormis pour la société JSR, qui devrait être en progression.

CONCLUSION

Nous espérons que les termes du rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022 recevront votre agrément.

Le président

Isaac Jean-Claude RHOUM

ARTEX

EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NANTERRE

4, Rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Paris, le 18 novembre 2022

Recommandé AR N°1A 199 097 6719 8

Nos Réf. : LC/221107
Dossier : SAS SANDY RLK
10-16, Avenue de l'Europe à Levallois Perret (92300)
Objet : Dépôt des comptes annuels et comptes consolidés au 31 mars 2022

Monsieur le greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint aux fins de dépôt, les documents concernant les comptes de la société ci-dessus référencée, pour l'exercice clos le 31 mars 2022, à savoir :

- 1 exemplaire de l'assemblée générale annuelle,
- 1 exemplaire du rapport de gestion sur les comptes consolidés,
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.

A cet effet, vous trouverez également ci-joint, un chèque de 90,68 euros.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt correspondant.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le greffier, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

155 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
TEL. : 01 45 63 20 22
01 45 63 20 70
FAX : 01 45 63 20 44
www.artex.fr

Laurence CALIPPE
lcailppe@artex.fr

ERIC SADOUN
MARC NAPARSTEK

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes